

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe de la coopération

« *L'Europe devrait s'efforcer d'obtenir un « triple A social* », tel était la volonté exprimée par les présidents des 5 principales institutions européennes dans leur rapport « *Compléter l'Union Economique et Monétaire européenne* » de juin 2015. Le 9 septembre 2015, le président Juncker annonçait au Parlement européen la mise en place d'un socle européen de droits sociaux, avec pour objectif d'aller vers une union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable. Le groupe de la coopération partage cette ambition alors que s'exprime une défiance grandissante à l'égard des institutions européennes.

La saisine de notre assemblée s'inscrit dans une large consultation sur le socle européen des droits sociaux lancée en mars dernier par la Commission européenne. Notre travail vient en appui de la position du gouvernement qui veut faire de la convergence sociale et fiscale en Europe l'une des priorités de la France et souhaite s'appuyer sur des propositions précises.

Après une longue période sans progrès notable du dialogue social européen, le CESE se réjouit de cette large consultation publique, et voit dans l'institution de ce futur socle un espoir de répondre à l'insatisfaction des citoyens européens. La construction européenne ne tient qu'à un fil, force est de constater que ce socle ressemble à une dernière chance de la réenchanter si ce n'est de la ranimer.

La crise des migrants, le Brexit, et il faut bien le dire la montée des nationalismes, attisent les réflexes frileux de certains Etats membres : or sans convergence fiscale et sociale simultanée permettant de réduire le dumping fiscal et le dumping social, sans solidarité, plus d'aventure collective, plus de rêve européen.

Pour le groupe de la coopération, comme indiqué dans le projet de rapport du Parlement européen de septembre, le socle doit avoir une incidence positive sur la vie des citoyens sur le court terme ! Il s'agit d'accompagner les transitions vers de nouvelles formes d'emploi, en valorisant des modalités d'organisation du travail plus adaptées comme les coopératives d'activité et d'emploi ou en appliquant la forme coopérative aux plateformes numériques, comme le souligne l'avis.

Les propositions de la France sur l'instauration d'un salaire minimum européen ou l'instauration d'une plus grande harmonisation de l'impôt sur les sociétés, ou encore celles de l'Organisation mondiale du travail comme l'évolution des systèmes de protection sociale, ou le soutien du développement des compétences et de la mobilité des travailleurs, vont dans le bon sens, mais se sont heurtées à l'opposition d'autres Etats membres.

C'est pourquoi, nous considérons qu'il est impératif que le socle ait un caractère contraignant, une directive cadre permettant l'effectivité des mesures contenues dans le socle pourrait être une solution.

Dans l'hypothèse où le caractère contraignant du socle ne pourrait être obtenu, se posera alors la question du périmètre d'action européen. Le statu quo n'étant plus possible, nous croyons à une Europe des « cercles concentriques », avec un groupe de pays prêts à pousser plus loin l'intégration, un second groupe fidèle aux politiques européennes actuelles, et un troisième groupe hors UE mais prêt à appliquer certains volets du marché unique.

L'avis que rend aujourd'hui le CESE compte de nombreuses recommandations largement débattues au sein de deux sections. Que les rapporteurs Emelyn Weber et Etienne Caniard soient félicités pour leur implication, ainsi que Paul Fourier pour l'avant-propos de cet avis auquel j'emprunterai sa dernière phrase : « *La réussite de la relance de l'Europe sociale et le futur de la construction européenne sont étroitement liés.* »

Le groupe de la coopération a voté l'avis.